

SYNCHRONES GROUPE III

Société par actions simplifiée au capital de 91.566.289 euros
Siège Social : 405 avenue Galilée – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3
979 778 990 R.C.S. Aix-en-Provence

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE EN DATE DU 16 JANVIER 2025

[...]

PREMIERE DECISION

*Révocation de Monsieur Bruce Cogitore de son mandat de Directeur Général de la Société ;
décision à prendre concernant sa clause de non-concurrence*

Le Président de Séance indique aux membres du Comité Stratégique qu'il est envisagé de révoquer Monsieur Bruce Cogitore de son mandat de Directeur Général de la Société.

Le Président de Séance rappelle aux membres du Comité Stratégique que :

[...]

- conformément aux dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, le Directeur Général de la Société est révocable *ad nutum* par le Comité Stratégique, auquel cas il bénéficie d'un préavis d'un (1) mois qui donne lieu à rémunération même si le Comité Stratégique décidait de l'en relever ;

[...]

Le Président de Séance donne la parole à Monsieur Bruce Cogitore et un échange débute alors entre les membres du Comité Stratégique et Monsieur Bruce Cogitore.

Ces échanges terminés, il est passé au vote à l'issue duquel le Comité Stratégique **décide** de :

- révoquer *ad nutum* Monsieur Bruce Cogitore de son mandat de Directeur Général de la Société à compter de ce jour,
- maintenir l'obligation pour Monsieur Bruce Cogitore d'effectuer le préavis d'un (1) mois prévu aux termes de la Convention de Mandat Social BC et dans les statuts de la Société,

[...]

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[...]

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau directeur général de la Société

Le Comité Stratégique, en conséquence de l'adoption de la première décision ci-dessus,

décide de nommer en qualité de nouveau directeur général de la Société, avec effet à compter du 20 février 2025, et pour une durée indéterminée :

Monsieur Olivier VRINAT

Né le 29 juin 1979

De nationalité française

Demeurant 4, sentier de la Savoie – 92140 Clamart

Le Comité Stratégique **prend acte** de ce que Monsieur Olivier Vrinat, préalablement pressenti, a fait savoir par avance qu'il accepterait les fonctions de directeur général de la Société dans l'hypothèse où il serait nommé en cette qualité, et qu'il n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher d'exercer ses fonctions.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Comité Stratégique donne tous pouvoirs au Président de Séance ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

Naxicap Partners

Par : Laurent Sallé